

**CONSEIL D'ADMINISTRATION FFVOILE**  
**14 juin 2012**

**Présents** : JP CHAMPION, JC MERIC, D TINCELIN, H BACCHINI, JP CHURET, J KERHOAS, N PEBEREL, F BELLET, O BOVYN, M CARDON, JP CORDONNIER, JC COUR, YM DAUNAR, JL DENECHAU, M DUCLOT, C FRABOULET, D HOREAU, MT LANNUZEL JOURDAS, C LE BACQUER, P MAHAUT, B MEURGEY, D PILLONS, S RAPHALEN, P ROUSSANGE, E SERVE, JP LOSTIS, P GOUARD, E MARLIOT, B BONNEAU, J CATHELIN, M BOUVET, H GIRAUD, S LASSEAU, JL PAULOU, JL COPPE, B DAVID, P DELHAYE,

**Excusés** : C FOURICHON, C PEYRAS, P ADAM, C CHABAUD, R GAUDINO, JF GUILLAUMIN, L PEYRON, D REBUFAT, JL STAUB,

### **ORDRE DU JOUR**

**1/ Approbation du PV** du 24 février 2012.

**2/ Questions/Réponses aux membres du Bureau Exécutif**, informations générales.

### **3/ VIE FEDERALE**

- 3.1/ Dates des Assemblées Générales – Elective et ordinaire.
- 3.2/ Prix des licences 2013,
- 3.3/ Budget corrigé 2012,
- 3.4/ Affiliations,
- 3.5/ Dates du prochain Conseil d'Administration.

### **4/ DEVELOPPEMENT**

- 4.1/ Projet d'adhésion des personnes Physiques à la FFVoile,
- 4.2/ Modification des labels.

### **5/ RELATIONS INTERNATIONALES**

- 5.1/ Epreuves internationales en France,
- 5.2/ Compte rendu de la réunion ISAF de Mai 2012 .
- 5.3/ Worldcup à Hyères,
- 5.4/ Circuit Européen à La Rochelle.

### **6/ REGLEMENTATION**

- 6.1/ Modifications des renvois aux textes légaux et réglementaires : mandat donné au Secrétaire Général

### **7/ DEPARTEMENT VOILE LEGERE**

- 7.1/ Evolution de la présentation du programme sportif et des championnats de France à partir de 2013,
- 7.2/ Point sur les quotas de Ligues pour les sélections aux Championnats de France Minimes et Espoirs 2013 et sur les appels d'offre pour l'ensemble des Championnats de France 2013.
- 7.3/ Point étape sur l'inscription et le paiement des régates en ligne : Information sur le retour du sondage effectué auprès des clubs
- 7.4/ Intégration des transfrontaliers aux Championnats de France Minimes et Espoirs à partir de 2013.

## **8/ HABITABLE**

- 8-1/ Evolution de la présentation du programme sportif et des championnats de France à partir de 2013
- 8-2/ Flotte Collective - Championnat de France Espoirs Solitaire Equipage 2013- 2016

## **9/ HAUT NIVEAU / DIRECTION TECHNIQUE**

- 9.1/ Demande de subvention CNDS pour la plan bateau Equipe de France 2013.

## **10/ FORMATION**

- 10.1/ Renouvellement de l'inscription du CQP d'AMV – dénomination.

Pour consulter les dossiers transmis : [http://wss.ffvoile.org/BE\\_CA/](http://wss.ffvoile.org/BE_CA/)

## **Préambule de JP CHAMPION**

Présentation de JL COPPE, Directeur de l'ENVSN, et des projets concernant le développement de la collaboration entre la fédération et l'Ecole Nationale.

### **1/ Approbation du PV du 24 Février 2012.**

Pas de remarques, ni compléments demandés.

### **▲ PV du 24 février 2012 soumis à l'approbation des membres du CA.**

- *Vote du CA ⇒ Validation à l'unanimité.*

### **2/ Questions/Réponses aux membres du Bureau Exécutif, informations générales.**

Pas de questions.

### **Informations de JP CHAMPION :**

- Refonte de la charte graphique et du logo de la fédération.

Un appel d'offre a été lancé, et la société Leroy Tremblot a été retenue pour assurer le renouvellement de l'identité visuelle de la fédération.

Une majorité des éléments qui seront réalisés doivent être mis en application lors du prochain Salon Nautique.

Des déclinaisons régionales du logo fédéral seront mises en place au début de l'année 2013.

- Remplacement du Windsurf par le Kite Surf pour les JO de 2016.

Commentaires sur les décisions prises lors du Mid Year Meeting de l'ISAF, et sur leurs conséquences pour la pratique sportive en planche à voile : pas de changements dans la politique sportive de la FFVoile concernant le Windsurf (championnats de France – présence dans les CEN et CER ...).

Des actions seront menées pour éclaircir cette situation, et notamment pour régler les difficultés résultant de la délégation faite à la FFVL pour la gestion du Kite surf.

Des réponses devront aussi être apportées aux nombreuses interrogations qui demeurent en suspend (Expl : les matériels, les épreuves, la capacité d'accueil des sites ...).

Malgré l'état de fait actuel, il est possible d'envisager des actions pour que ce vote soit remis en cause lors du meeting ISAF de novembre prochain.

### **3/ Vie Fédérale**

### **3.1/ Dates des Assemblées Générales – Elective et Ordinaire**

Suite aux échanges avec le Directeur des sports du Ministère chargé des Sports, lors de la négociation de la Convention d'Objectif 2012, le BE propose au Conseil d'Administration la mise en place de deux Assemblées Générales : l'une "Elective", le 9 décembre prochain, l'autre "Ordinaire", le 23 mars 2013.

Le Ministère justifie sa demande dans le but d'accélérer la mise en place des CO pluriannuelles, et notamment d'ouvrir les négociations dès le mois de septembre.

Cette CO ne pouvant être officialisée qu'après l'élection du prochain CA, l'application du calendrier habituel impliquerait une signature au printemps 2013, et donc une attribution tardive des moyens en résultant (Attributions financières et des postes de cadres).

De ce fait, il est envisagé d'organiser deux AG : une ordinaire et une Elective.

Interventions : O.Bovyn - C Le Bacquer – P.Mahaut – S. Raphalen.

- Intérêt de la date proposée par rapport à celles du Salon Nautique.
- En cas de changement d'équipe dans les ligues lors des AG électives, la présentation des comptes de l'année écoulée, lors de l'AG Ordinaire, ne pourra être faite par les élus en ayant eu la responsabilité.
- Ambiguïté éventuelle si le futur Directeur des sports n'adopte pas le même point de vue.

Présentation des modalités pratiques d'organisation et de prise en charge partielle des frais (déplacement, repas ...) par la fédération.

#### **▲ Résolution soumise au vote du CA :**

*Sur proposition du Bureau Exécutif, le Conseil d'Administration approuve le principe de séparation de l'Assemblée Générale 2012 en une AG Elective et une AG Ordinaire, et décide que l'Assemblée Générale Elective 2012 se tiendra le 9 décembre 2012, et que l'AG Ordinaire se tiendra le 23 mars 2013.*

- **Vote du CA ⇒ Validation à l'unanimité.**

### **3.2/ Prix des licences 2013**

Rappel des tarifs 2012.

Éléments à prendre en compte pour définir le prix des titres fédéraux 2013 (Inflation : 2,1 %, et augmentation des garanties d'assurances dont le surcote est de 31 centimes).

- *Le Bureau Exécutif du 13 juin 2012 a adopté à l'unanimité le prix des licences suivant :*
  - Club Adulte : 50 €
  - Club Jeune : 25 €
  - Temporaire – 1 jour : 10,40€
  - Temporaire – 4 jours : 25€
  - Passeport : 10,20 €

**Pas de vote, mais demande que la solidarité du CA soit exprimée suite à la décision du BE.**

- **Le CA exprime à l'unanimité son soutien à la tarification adoptée par le BE.**

### **3.3/ Budget corrigé 2012**

Présentation des évolutions du budget 2012.

JPC : Commentaires sur la ligne "Relations Internationales" ramenée à 0 dans le cadre de la CO, mais pris en compte par le CNDS.

Budget équilibré en charges et produits.

Lors du prochain CA (17 novembre), un nouveau point budgétaire sera présenté.

Pas de commentaires ni de questions

▪ **Vote du CA** ⇒ **Le CA adopte à l'unanimité le budget corrigé 2012 qui s'équilibre en dépenses/recettes de fonctionnement) 11 291 000 € et investissement à 862 000 €.**

### 3.4/ Affiliations

- **Société Amaury Sport Organisation (ASO)** : organisateur d'épreuves sportives mondialement connues (Tour de France Cycliste, Rallye Dakar, Marathon de Paris etc...), et qui a racheté en 2012 les droits d'organisation du Tour de France à la Voile aux Editions LARIVIERE.

ASO a sollicité son affiliation à la FF Voile en tant qu'Etablissement National organisant des épreuves à la voile (actuellement le Tour de France à la Voile).

▲ **Proposition d'affiliation de la société Amaury Sport Organisation à la FFVoile en tant qu'Etablissement National.**

▪ **Approbation des membres du CA.**

▲ **Proposition d'affiliation des Associations de Classe WETA (trimaran), et J 111 (habitable).**

▪ **Approbation des membres du CA.**

### 3.5/ Dates du prochain Conseil d'Administration.

▲ **Dates proposées : samedi 17 novembre - 9 décembre (après l'AG) – 1<sup>er</sup> mars 2013.**

▪ **Approbation des membres du CA.**

## 4/ DEVELOPPEMENT

### 4.1/ Projet d'adhésion des personnes Physiques à la FFVoile.

La FFVoile, à l'instar des autres fédérations sportives françaises, est, pour des raisons historiques et organisationnelles, un regroupement de personnes morales.

Ses statuts prévoient plusieurs catégories de membres : des associations loi de 1901, des établissements publics ou parapublics, et des sociétés personnes dont des sociétés unipersonnelles (type EURL ou autre) qui peuvent d'ores et déjà s'affilier à la Fédération sous réserve de respecter les obligations statutaires.

Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui une partie des activités voile s'organise encore en dehors de la fédération, notamment avec des travailleurs indépendants dont les activités se développent ces dernières années dans les territoires. Il est important pour notre fédération d'offrir à ces publics de nous rejoindre et de les accueillir pour élargir notre représentativité nationale.

La question se pose donc d'intégrer, ou non, au sein de la Fédération, les personnes physiques exerçant à titre libéral, de manière indépendante, des activités diverses d'encadrement de la voile, au sens large (coaching, sorties en mer, etc...). Cette possibilité nécessite un changement statutaire qui ne pourra s'effectuer que lors de la prochaine Assemblée Générale de la Fédération (mars 2013), mais il convient d'en étudier, d'ores et déjà, les grands principes et les modalités.

Pour réussir, cette intégration doit prévoir les meilleures conditions d'accueil de ces publics dont le volume d'activité reste limité et qui n'ont souvent vocation à développer localement qu'une partie de l'offre d'activités.

Il nous faut également tenir compte des conditions actuellement en vigueur pour les personnes morales, et de la nécessaire équité du dispositif envers nos organes déconcentrés.

Dans ce cadre, l'affiliation de ces personnes physiques leur apporterait divers droits et obligations vis-à-vis de la fédération.

Présentation des principaux droits (rattachement au contrat d'assurance de responsabilité civile de la FFVoile pour leurs activités d'encadrement de la voile / accès aux labels fédéraux, dont éventuellement le futur label de « Guide Plaisance » mis en place prochainement, représentation au sein de la Fédération par, éventuellement, un regroupement de ces personnes avec une représentation à l'Assemblée Générale voire dans les instances dirigeantes, accès à la plateforme de réservation AwoO et référencement sur notre site Internet « Fairedelavoile.fr » .

Les principales obligations, outre le respect des règlements de la Fédération seraient de :

- payer une cotisation forfaitaire à la FFVoile (montant à définir),
- délivrer des licences passeport à leurs clients (modalités à définir),
- respecter les chartes et autres règlements liés à la délivrance des labels fédéraux.

Avant d'envisager tous ces points précis qui relèvent de la rédaction d'une modification statutaire et des mesures d'application de ces nouvelles normes, il est proposé au Conseil d'Administration d'entériner le principe d'affiliation de ces personnes physiques dispensant une activité d'encadrement de la FFVoile.

➤ Interventions : M.Duclot – JP Champion :

- approbation de cette proposition, qui permet de répondre aux aspirations de certains professionnels et conserver à notre ensemble fédéral toute sa cohérence.
- Echanges concernant les titres pouvant être délivrés par ces structures : licences ou passeports ?
- Nécessité de relayer cette démarche fédérale au niveau du terrain pour encourager ces prestataires à adhérer à la FFVoile.

#### ▲ **Résolution soumise à l'approbation du CA :**

*Le conseil d'administration de la FFVoile valide les principes de la possibilité d'affilier des personnes physiques dispensant des activités d'encadrement de la voile.*

*Cette affiliation serait basée sur les principes suivants :*

*L'affiliation de ces personnes physiques leur apporterait divers droits et obligations vis-à-vis de la fédération.*

*Les principaux droits seraient :*

- *De bénéficier du rattachement au contrat d'assurance de responsabilité civile de la FFVoile pour leurs activités d'encadrement de la voile (leur permettant ainsi de bénéficier d'une RC Professionnelle) sous réserve de l'accord des assureurs de la fédération,*
- *De bénéficier des labels fédéraux, dont éventuellement le futur label de « Guide Plaisance » mis en place prochainement,*
- *D'être représenté au sein de la Fédération par éventuellement un regroupement de ces personnes avec une représentation à l'Assemblée Générale voire dans les instances dirigeantes à définir (dans une optique similaire à ce qui se fait déjà pour les Etablissements ou les classes par exemple),*
- *d'accéder à la plateforme de réservation AwoO et au référencement sur notre site Internet « Fairedelavoile.fr »*

*Les principales obligations outre le respect des règlements de la Fédération seraient :*

- *De payer une cotisation forfaitaire à la FFVoile d'un montant à définir,*
- *De délivrer des licences passeport à leurs clients selon des modalités à définir,*
- *De respecter les chartes et autres règlements liés à la délivrance des labels fédéraux.*

- **Résolution adoptée à l'unanimité par les membres du CA.**

#### **4.2/ Modification des labels.**

Présentation des évolutions : libellé du label Club - Renseigner le site "faire delavoile .fr" ...

Interventions concernant la formulation des périodes d'ouverture des clubs, ce qui a une grande importance en termes d'offres touristiques (communication client).

Possibilité d'avoir une règle générale pour l'attribution des labels, mais aussi de pouvoir accorder des dérogations liées aux conditions géographiques particulières, et à des habitudes spécifiques.

#### **▲ Proposition soumise à l'approbation du CA :**

- **Le CA valide les modifications proposées, sous réserve, lors de l'examen des demandes de labels, d'une interprétation souple et au cas par cas des deux conditions supplémentaires « qui est ouverte les semaines d'été » et « qui remplit le site fairedelavoile.fr » inscrites à l'art. 2 du règlement du label Ecole Française de Voile.**

## **5/ RELATIONS INTERNATIONALES**

### **5.1/ Epreuves internationales en France**

Non traité

### **5.2/ Compte rendu de la réunion ISAF de Mai 2012**

Ce Mid Year meeting a surtout porté sur le choix des séries olympiques pour les JO de 2016 : Nacra 17 et 49er FX.

Commentaires de JP Champion sur les choix effectués, qui ont essentiellement pour base les avis des coureurs suite au rassemblement de Santander.

- Le Nacra 17 risque de se situer à un prix élevé, comparable à celui du Tornado.
- Pour le Skiff, le 49er FX nécessitera des athlètes de gabarits importants.

Des commandes de matériel ont déjà été effectuées pour ces deux séries, afin de favoriser la mise en place rapide du projet sportif les concernant.

### **5.3/ Worldcup à Hyères**

A partir de 2013, l'ISAF Sailing World Cup - Coupe du monde des séries olympiques - aura un nouveau visage.

Par souci d'internationalisation, 6 épreuves seront réparties à travers le monde, mais seules deux étapes seront maintenues en Europe contre cinq actuellement : Hyères et Palma de Majorque.

La fédération internationale ayant retenu le dossier présenté par la FFVoile, une étape de la World Cup sera donc organisée à Hyères dès l'année prochaine (21 au 26 avril).

Cette épreuve regroupera les meilleurs équipages mondiaux, soit environ 700 bateaux / 1200 participants / 50 à 60 nations. Elle appartiendra désormais à l'ISAF, et non plus à la FFVoile qui n'en sera que l'organisateur.

Un soutien financier de la Communauté d'agglomération Hyères TPM a été annoncé à la fédération, mais pas d'engagement ferme à ce jour.

#### **5.4/ Circuit Européen à La Rochelle**

La Fédération Européenne de Voile vient de lancer l'Eurosaf European Sailing Cup, circuit complémentaire à la WorldCup qui réunira les principales épreuves olympiques européennes.

Ce circuit EUROSAF comportera 5 épreuves : Lac de Garde – Kiel – Medemblik – Weymouth – La Rochelle. Il est prévu d'organiser l'étape française dès l'automne 2013.

Elle sera baptisée Semaine Olympique Française (SOF), appellation dont la FFVoile est propriétaire et qui n'est pas liée à un lieu ou à une date.

Règlement sportif non défini à ce jour.

#### **▲ Proposition d'attribuer le nom de SOF à l'épreuve de La Rochelle.**

- **Projet adopté par les membres du CA.**

### **6/ REGLEMENTATION**

#### **6.1/ Modifications des renvois aux textes légaux et réglementaires : mandat donné au Secrétaire Général**

Les modifications des textes législatifs et réglementaires en vigueur imposent de faire évoluer certains textes de la FFVoile.

Ces aménagements (de pure forme) de renvoi à des textes d'une source juridique supérieure à la réglementation fédérale, et qui s'appliquent même en l'absence de modification du texte fédéral, impliquent normalement un passage devant l'instance dirigeante compétente, ce qui peut entraîner un décalage dans le temps entre la modification législative et celle du texte fédéral.

Il est donc proposé, dans un souci de réactivité, de donner mandat au Secrétaire Général de la FFVoile pour procéder à ces modifications, permettant les mises à jour nécessaires des textes fédéraux.

#### **▲ Résolution soumise à l'approbation du CA :**

*Le Conseil d'Administration se prononce favorablement pour donner mandat au Secrétaire Général de la FFVoile afin de procéder aux modifications de pure forme de renvoi à des textes législatifs ou réglementaires modifiés ou amendés dans les textes de la FFVoile.*

- **Résolution adoptée par les membres du CA.**

### **7/ DEPARTEMENT VOILE LEGERE**

#### **7.1/ Evolution de la présentation du programme sportif et des championnats de France à partir de 2013**

- Présentation du document "Eléments de réflexion pour une évolution des Championnats de France à partir de 2013".

- Rappel concernant le déroulé de l'ensemble des réflexions menées sur ce sujet, qui s'inscrivent dans la perspective d'un changement global de la structuration de la politique sportive fédérale.

- Interventions et Echanges

1/ sur l'aspect global du projet : M.Duclot – JC Cour – M.Cardon – D. Pillons – H. Bacchini – C. Le Bacquer

- satisfaction sur la cohérence et la clarté de la présentation de ce projet qui doivent permettre de le faire connaître aux responsables fédéraux sur le terrain.

- importance du travail de concertation et de réflexion sur l'ensemble des pratiques, qui a permis de nombreux échanges au sein des ligues.

- Réserves concernant l'inter-série Habitable, le sujet n'ayant pas été débattu.

- Adhésion aux évolutions de ce projet, et au résultat obtenu.
- interrogations sur certains termes utilisés.

Exemple : définition des 3 univers (Sport de haut niveau / sport de compétition / sport d'animation : le mot "Sport" est-il nécessaire dans les 2 premiers cas, et peut-il être utilisé dans le 3<sup>e</sup> cas sans qualificatif ?

2/ Echanges sur les choix des termes définissant les 3 univers.

Ce travail devrait être finalisé avec des "communiquants" et autres experts.

Dans l'attente envoi des propositions des membres du CA par mail à la FFVoile.

3/ Etude détaillée des contenus de chaque "Univers" :

- Univers du sport de Haut Niveau

- intitulé des championnats de France : Elite

- Voile légère : 10 séries olympiques + windsurf.

Titres attribués au vainqueur quelque soit sa nationalité, pour inciter à la participation de coureurs étrangers de haut niveau.

Possibilité de voir ce concept mis aussi en pratique par d'autres nations européennes (réciprocité).

Titre officiel à confirmer.

- Habitable : titres attribués en course en équipages et en solitaire

- Course au large en Equipage

- Course au large en solitaire

- Monotype International de référence : A définir – réflexion en cours

- Match Racing : Internationaux de France de Match Racing Open et Internationaux de France de Match Racing féminin (incertitude sur l'avenir de la pratique féminine du Match racing de Haut Niveau suite au déclassement de cette discipline au JO).

- Univers du Sport de compétition

Rappel des objectifs et modes d'organisation (cf document présenté).

- intitulé des championnats de France : Promotion, ... ?

- Appellations : propositions d'utiliser le vocable Chpt de France sans obligatoirement l'associer à un qualificatif ?

- Habitable : Rappel concernant les épreuves actuelles.

Le contenu du championnat Handicap National doit être discuté au sein du Département concerné.

- Univers du sport d'animation

Interrogations / Débats :

- Sur l'appellation qui doit être facilement compréhensible et valorisante.

- Proposition : "Univers du sport en club".

- Epreuves concernées : Open de France / Festiwind / Coupes de France / Evénements festifs et conviviaux.

- Entre l'univers du Sport de HN et celui du Sport de compétition, il est prévu un dispositif pour les jeunes et les espoirs.

- Accord sur les catégories d'âges proposées.

- Validation des séries des championnats de France, de l'organisation simultanée (dates) des France Minimes solitaires / doubles / Flotte collective, ainsi que de la conservation des niveaux N1 et N2.

Interrogations / Débats :

- Suppression des sur-classements, mais élargissement des tranches d'âges ?

- Suivi médical (prévention / responsabilité / Formation des entraîneurs ...),



- Possibilité de choix entre le Laser Radial et Laser Standard jusqu'à 20 ans,
- 
- Choix des séries en catamaran Jeune (3 supports) : faut il réorienter les HC 16 vers une pratique inter générationnelle ou autre ?
- Demandes de poursuivre l'effort de simplification et de repère pour les pratiquants et les clubs.
- Extension jusqu'à 25 ans pour la Raceboard et Slalom 42 ?
- Réflexion sur le titre en Race Board et RS:X
- Création d'un Championnat de France Minimes Extrême glisse, ou proposition d'un format de course ouvrant au slalom sur les pratiques Glisse ?

**▲ Proposition d'évolution soumise à l'approbation du CA :**

- ***Le CA approuve le schéma d'ensemble d'évolution des Championnats de France à partir de 2013, et décide de poursuivre la réflexion sur les questions d'appellation des trois univers et des Championnats correspondants.***

Décisions :

- la Série Europe ne figurera plus au chpt de France Espoirs 2013.
- Création d'un titre de champion de France Espoirs en 16 pieds regroupant uniquement les séries HC 16 et SL 16, à partir de 2013.  
Mise en place prévue pour 2013.

**7.2/ Point sur les quotas de Ligues pour les sélections aux Championnats de France Minimes et Espoirs 2013 et sur les appels d'offre pour l'ensemble des Championnats de France 2013.**

Présentation des indicateurs faisant apparaître des dysfonctionnements : quotas (absentéisme surtout en extrême Glisse - cumul des présences (coureurs participants à 3 Championnats de France ...).

**▲ Proposition soumise à l'approbation du CA :**

- ***Accord du CA pour donner délégation au BE afin de traiter ce sujet en septembre.***

**7.3/ Point étape sur l'inscription et le paiement des régates en ligne : Information sur le retour du sondage effectué auprès des clubs.**

Présentation et commentaires concernant les 39 réponses enregistrées (sur la totalité des clubs fédéraux interrogés) : inscriptions aux régates – développement des pratiques – information des coureurs – modes de fonctionnement et gestion par les clubs ...

Principal commentaire : adhésion au dispositif sur le plan du fonctionnement administratif, mais réticences sur le plan des conséquences financières.

**7.4/ Intégration des t licenciés étrangers membres de clubs FFVoile aux Championnats de France Minimes et Espoirs à partir de 2013.**

- Exposé des difficultés rencontrées par la Ligue d'Aquitaine pour satisfaire les attentes des transfrontaliers concernant leur participation aux Championnats de France Minimes et Espoirs.
- Préconisations devant permettre de régler les vrais problèmes de pratique sportive dans les régions frontalières.

Les ligues auront la possibilité de sélectionner des coureurs étrangers aux championnats de France, mais sur leurs propres quotas.  
Elles pourront avoir la possibilité de refuser (à confirmer).

**▲ Proposition soumise à l'approbation du CA :**

**▪ Le CA approuve le principe de l'intégration des licenciés étrangers membres de clubs FFVoile aux Championnats de France Minimes et Espoirs à partir de 2013 dans les conditions définies dans la note, et décide d'approfondir la question lors d'un prochain CA.**

**8/ HABITABLE**

**8-1/ Evolution de la présentation du programme sportif et des championnats de France à partir de 2013.**

Bilan des éditions 2009 à 2011 : réussite en termes de participation et de niveau technique.

**▲ Décision : voir § 7.1.**

**8-2/ Flotte Collective - Championnat de France Espoirs Solitaire Equipage 2013- 2016**

Depuis maintenant 3 ans, le CFESE Habitable en flotte collective, qui se déroule au mois d'août au Havre, se développe et connaît un succès indiscutable.

Nombre d'équipages accueillis : 2010 : 20 / 2011 : 29 / 2012 : 30 + liste d'attente (21 First Class 7.5 disponibles).

Pour maintenir le niveau sportif et la réussite de ce championnat Espoirs ; il faut être en mesure d'inviter une trentaine d'équipages et de mettre à disposition une quinzaine de bateaux identiques.

Le Département Habitable est attaché à ce que l'Habitable reste, autant que possible, une pratique intégrée aux championnats de France Espoirs, en raison du rôle capital de cette épreuve pour la promotion et le développement et de cette discipline.

En préparation des éditions 2013 – 2016, la FFVoile va rechercher des structures capables d'organiser ce Championnat de France Espoirs dans son intégralité (Voile Légère et Habitable).

Pour leur permettre de candidater à l'organisation de cette compétition, sans que la partie Monotype Habitable soit un frein, le Département Habitable travaille avec la société « Longtze Europe » pour évaluer l'impact financier que pourrait avoir le rassemblement d'une quinzaine de ces bateaux.

Aujourd'hui, il semble que « Longtze Europe » soit en mesure de garantir, pour le montant actuel de 24 inscriptions (hors assurance, voiles non fournis), la mise à disposition sur site de 12 unités, 2 techniciens (montage et le démontage) et 1 technicien pour la maintenance des bateaux durant la compétition.

Si le nombre d'inscrits s'élevait à 30 équipages, il ne resterait à trouver que 4 unités pour arriver au chiffre de 16 (un bateau étant gardé en réserve).

Le Département Habitable propose au CA de continuer à travailler avec « Longtze Europe » pour finaliser cette offre qui permettrait de fournir à une structure organisatrice une flotte de Monotype Habitable à un prix maîtrisé, et sans grandes contraintes budgétaires et techniques.

L'ENVSN pourrait accompagner la FFVoile dans ce projet en faisant l'achat de 2 + 2 Longtze, et par l'organisation de stages de préparation à ces championnats.

**▲ Proposition soumise à l'approbation du CA :**

**▪ Le CA approuve le principe de continuer à travailler avec « Longtze Europe » pour finaliser une offre d'une flotte de monotype habitable pour les Championnats de France Espoirs Solitaire Equipage 2013-2016.**

**8.3/ Vendée Globe**

Présentation du décalage entre les RSO et les règles de course de l'IMOCA.  
Explications sur les ajustements en équipements de sécurité.  
Accord en cours d'élaboration entre l'IMOCA, l'organisateur et la FFVoile.  
Sur certains points particuliers, des aménagements seront proposées pour validation au BE.

## **9/ HAUT NIVEAU / DIRECTION TECHNIQUE**

### **9.1/ Demande de subvention CNDS pour la plan bateau Equipe de France 2013.**

Dans la continuité de 2009-2012, la Direction Technique a renouvelé une demande de subvention d'équipement sportif CNDS 2013 permettant le financement, pour partie, des bateaux de l'Equipe de France olympique.

Une 2ème demande portant sur 2014-2016 sera présentée en 2013.

Le financement de cette opération est conçu de la manière suivante : 50% pris en charge par l'Etat, 30% par le CNDS, et 20 % par la FFVoile.

Ce projet d'équipement ne sera pas mis en œuvre si le Ministère ne confirmait pas son engagement.

#### **▲ Résolution proposée aux membres du CA :**

***Le BE propose au CA de valider le dossier et la demande de subvention CNDS pour l'Equipe de France de Voile, ainsi que le projet d'investissement et le plan de financement correspondant.***

- Adoption à l'unanimité.***

## **10/ FORMATION**

### **10.1/ Renouvellement de l'inscription du CQP d'AMV – dénomination.**

Demande de changement d'appellation : Présentation des motivations et enjeux.

L'appellation du certificat de qualification (CQP) d'Assistant moniteur de voile (AMV), principalement motivée au sein de la branche du sport par le caractère obligatoirement supervisé des titulaires, pose en pratique des problèmes d'usage. La demande de renouvellement d'inscription de ce certificat au répertoire national de la certification professionnelle (RNCP) peut être une occasion de proposer une amélioration de l'appellation. Mais, pour que le changement d'appellation ne constitue pas un risque de rejet de la demande, il faut tenir compte d'enjeux parfois contradictoires.

La nouvelle appellation proposée doit avant tout répondre aux problèmes pratiques d'usage posés par l'appellation actuelle « d'Assistant moniteur de voile ». Il n'est pas rare de constater que cette appellation reste si peu utilisée, y compris lors des formations d'AMV, que les titulaires adressent à la FFVoile une récrimination à réception de leur manuscrit, estimant qu'ils ont suivi une formation de moniteur, et ne comprenant pas pourquoi on leur adresse un certificat d'assistant.

Cette difficulté à s'assimiler à un assistant moniteur de voile semble relever plutôt d'une réelle difficulté pratique d'usage de cette terminologie et, non pas, espérons le, d'un refus de la supervision, ce qui poserait à la FFVoile des problèmes d'un tout autre niveau. De fait, près de 4 ans après la création du certificat, les clubs affiliés et autres établissements d'enseignement de la voile, employeurs d'AMV, utilisent toujours le terme de « moniteur » et non pas « d'assistant » pour désigner couramment l'encadrement occasionnel d'appoint.

Le changement d'appellation de l'AMV doit selon cette analyse, pour rester acceptable par la Commission paritaire nationale emploi formation (CPNEF sport), s'appuyer sur les deux conditions initiales auxquelles la branche ne dérogera pas :

- l'absence de concurrence avec les titulaires de diplômes délivrés par les ministères certificateurs,
- la supervision obligatoire des moniteurs assistants par un titulaire d'un de ces diplômes.

C'est pourquoi, il est proposé au CA de la FFVoile de valider la demande de changement d'appellation du CQP d'AMV à l'occasion de la demande de renouvellement dudit CQP.

Au regard des différentes motivations énoncées, la MFE propose deux appellations, au choix : « Moniteur de voile adjoint » ou « Moniteur de voile assistant » (MVA).

Ces deux propositions permettent de répondre à la fois à l'usage (le terme d'assistant vient en dernier et non en premier) et à la nécessité de distinction avec les titulaires de diplômes (le terme d'assistant ou d'adjoint est maintenu).

Débat concernant les appellations, qualifications et rémunérations correspondantes.

Interventions :

- AMV / BE ... et absence d'obligation de prendre une licence ?

Pas de modification, donc pas d'obligation de licences.

**▲ Proposition soumise à l'approbation du CA.**

**▪ *Le CA valide l'opportunité de la demande de renouvellement du certificat de qualification professionnelle d'Assistant Moniteur de Voile » (AMV) pour proposer un changement d'appellation plus conforme aux usages constatés, et cependant respectueux de la volonté des partenaires sociaux, avec la nouvelle appellation de Moniteur de Voile.***

***Il donne par ailleurs mandat au président de la FFVoile si une autre appellation était à négocier.***